

DÉLIBÉRATION D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA CCIT AIN : 30 SEPTEMBRE 2013

Objet : **SALON DE LA GASTRONOMIE**

Membres élus présents : MM BAILLY - BENEDIT - BUGAUD - CAUCHOIS - CAUQUY - MME DAMELET - MM. DRHOVIN - FALCONNIER - GINOT - GIREAU - GROSSAT - GUDERZO - JACQUET - JOSEPH - JOUSSEAU - MARMILLON - MONNET - PERRAUT - PIERROT - MME PRADEL - MM TOURNIER-BILLON - VERNE - VOISIN

Intervention du Vice-président Gilbert GROSSAT

Depuis plusieurs années, les organisations professionnelles du commerce alimentaire nous sollicitent pour la réalisation d'actions de promotion de leurs métiers auprès de la clientèle et des jeunes, lors du Salon de la Gastronomie de Bourg-en-Bresse.

L'année dernière, nous avons voté une subvention exceptionnelle de 1.500 € pour l'ensemble des organisations engagées, montant en baisse, compte-tenu des efforts d'économies budgétaires que nous avons dû engager.

Notre situation budgétaire étant encore plus contrainte, le Bureau vous propose de ramener cette contribution à 1000 € à répartir entre l'ensemble des organisations participantes.

L'Assemblée, vu l'exposé du Vice-président, valide l'attribution d'une subvention de 1.000 €, à répartir entre l'ensemble des organisations participantes, dans le cadre d'actions menées lors du salon de la gastronomie.

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus	36
- Nombre de Membres en exercice	36
- Nombre de Membres présents	23
- Nombre de voix pour	23
- Nombre de voix contre	0
- Nombre d'abstentions	0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Original signé

Patrice FONTENAT
Secrétaire

Original signé

Jean-Marc BAILLY
Président